



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2025

Présent(e)s : 9

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Éric DELMAS, Florence GELY, Christophe BLANC, Muriel SEIGNON, Luc LEPINOIS.

Absent(e)s :

Excusé : VAILLE Patrick

Était aussi présent(e) : Amandine GOHIER

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Aurore RODIER

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 14 avril 2025
2. Reprise du réseau d'eau secteur Causse rouge par la Commune de VERRIERES
3. Modification de la nomenclature pour les budgets eau et assainissement
4. Dispense de revente du terrain section AI n° 773 à la commune de Saint-Léons (Lotissement la Croix de Millau)
5. Attribution des emplacements pour les Marchés Nature suite à la commission du 12 mai
6. Demande d'achat d'une parcelle section AH n°190 par la SCI Nowan
7. Attribution de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics
8. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025.

Détail du vote

Voteants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
9	9	0	0	

2. REPRISE DU RESEAU D'EAU SECTEUR CAUSSE ROUGE PAR LA COMMUNE DE VERRIERES

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure. La commune de Verrière ne nous a pas fourni la convention dans les temps afin de l'analyser. Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

3. MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE POUR LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous avons pris une délibération le 4 décembre 2024 suite à la scission des budgets eau et assainissement et nous devons définir la nomenclature de ces 2 budgets. Suite à une erreur dans la délibération, la Trésorerie nous demande de la modifier et d'utiliser la nomenclature M49 développée pour les 2 budgets.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomenclature des budgets Eau et Assainissement exposées ci-dessus.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

4. DISPENSE DE REVENTE DU TERRAIN AI 773 A LA COMMUNE DE SAINT-LEONS LOTISSEMENT LA CROIX DE MILLAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Covinhes avait acquis un terrain au lotissement en septembre 2023. Celle-ci étant dans l'impossibilité de faire construire, elle souhaite revendre son terrain à Monsieur Julian qui s'engage à acheter le terrain au même prix et à reprendre les engagements. La commune doit prendre une délibération de dispense de revente afin que Madame Covinhes puisse revendre son terrain directement à Monsieur Julian car le règlement du lotissement prévoit qu'en cas de revente la Mairie reste prioritaire pour racheter le terrain.

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal dispense à l'unanimité Madame Covinhes de revendre le terrain à la commune et l'autorise à vendre directement à Monsieur Julian.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

5. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENT POUR LE MARCHE NATURE 2025

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que suite à la commission municipale communication, animation, site internet, tourisme du 12 mai 2025 celle-ci s'est réunie pour attribuer les emplacements aux commerçants sur le marché nature 2025. Après lecture du compte rendu de la commission, le conseil valide l'attribution des emplacements.

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des emplacements aux commerçants.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

6. CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL SECTION AH 190 A LA SCI NOWAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la demande reçue par la SCI Nowan nous demandant l'acquisition de la parcelle AH190 et considérant que le terrain sis Ruelle de la calade appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas attenant à leur propriété, le Conseil Municipal refuse la vente de la parcelle.

Détail du vote

Votants 9	Pour 0	Contre 8	Abstention 1	DÉCISION APPROUVEE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------

7. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE DE BATIMENTS PUBLICS

Le Maire expose que dans le cadre de l'opération rénovation thermique du bâtiment communal sis route de Micropolis une consultation est lancée selon l'Appel à Manifestation d'intérêt le 18 avril 2025. Jean-Michel ARNAL informe qu'une seule entreprise a répondu à cet AMI, il s'agit de la société CADRAN. Après avoir analysé les documents et la proposition de la société CADRAN, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution du marché à la société CADRAN.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

8. VALIDATION DU NOUVEAU DEVIS DE L'ENTREPRISE INEO POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des modifications apportées au devis sur les travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif il convient d'ajouter 6 branchements au niveau du Chemin des Lavognes.

Le nouveau devis s'élève à 30 557€HT soit 36 668.40€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le nouveau devis.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

9. DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET EAU

Monsieur le Maire informe que les crédits ouverts sont insuffisants et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes comme ci-dessous :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
2111 (040) - 0	Terrains nus	20 000	0
2111 - 0	Terrains nus	-20 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives comme indiqué ci-dessus.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---

10. QUESTIONS DIVERSES

- *Jean-Michel ARNAL, le Maire informe que nous devons déterminer un lieu pour le bureau de vote en 2026, le lieu le plus approprié est la garderie.*
- *Jean-Michel ARNAL, le Maire informe que nous avons eu l'accord de la subvention DETR pour l'école d'un montant de 16 000€ et 1435€ pour l'adressage*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h37.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 26 mai 2025

1. Approbation du PV de la séance du 14 avril 2025
2. Modification de la nomenclature pour les budgets eau et assainissement
3. Dispense de revente du terrain section AI n° 773 à la commune de Saint-Léons (Lotissement la Croix de Millau)
4. Attribution des emplacements pour les Marchés Nature suite à la commission du 12 mai
5. Demande d'achat d'une parcelle section AH n°190 par la SCI Nowan
6. Attribution de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics
7. Décision modificative sur le budget eau

Secrétaire de Séance

RODIER Aurélien


Le Maire



